Extrait du registre des délibérations Commission « Finances et affaires générales » Conseil municipal du 4 février 2019 Séance du 21 janvier 2019

6 Rapport de l'analyse financière des comptes de la Ville de Creil

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, LEHNER, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ATAKAYA Pouvoir à : M. AKABLI
Mme MEHADJI Pouvoir à : M. BOUKHACHBA
Mme MAUPIN Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
_	Nombre de conseillers en exercice :	39
2	Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
~	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
7	Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. MONTES	1

Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Monsieur le Maire, ayant souhaité une analyse extérieure et objective sur l'état des finances de la commune, il a sollicité la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour la réalisation cette analyse, portant sur la période de 2014 à 2017.

La DGFIP a missionné le Trésorier Principal, pour réaliser cet audit.

Après la validation par la DGFIP, du rapport d'analyse financière des comptes de la commune réalisé par Trésorier, celui-ci a été transmis à la Ville.

Ce rapport, joint à la présente délibération, a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation au présent conseil municipal.

Il vous est demandé de prendre acte du rapport d'analyse financier des comptes de la commune portant sur la période de 2014 à 2017.



Envoyé en préfecture le 07/02/2019

Reçu en préfecture le 07/02/2019

Affiché le 05/02/2019

ID: 060-216001743-20190204-DLRG190204006-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 21 janvier 2019, Vu le rapport d'analyse financière ci-joint, réalisé par la Direction Générale des Finances Publiques, Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport d'analyse financière des comptes de la Ville de Creil, portant sur la période 2014-2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage :

0 5 FEV. 2019

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 0.7. FEV. 2019 et publication ou notification le ..0.7. FEV. 2019 affiché le 0.5. FEV. 2019

Pour le Maire et par délégation Le procteur Général des Services

Francis LE PAPE

Maire de Crell Conseiller Departemental de l'Oise

Reil

